


DEMANDE D'AUTORISATION D'EXECUTION DES TRAVAUX ORGANISATION DE LA MAITRISE D'OEUVRE

Article R342-7 du code du tourisme

Station **RISOUL**
Appareil **Télesiège de l'Homme de Pierre**

DESIGNATION	QUALITE	INTERVENANT	FONCTION	TACHES
RISOUL LABELLEMONTAGNE	Maître d'Ouvrage	Monsieur REMY	Président	
<i>Non Désigné</i>	Bureau Contrôle Technique	---		* Article R. 342-25 du Décret no 2007-934 du 15 mai 2007: Contrôle portant sur la conception et l'exécution des fondations, ancrages et superstructures.
CNA Maîtrise d'œuvre Le Trident A 34, avenue de l'Europe 38100 GRENOBLE	Maître d'œuvre	MOGUET Pierre	Maître d'œuvre unique	Les fonctions exercées par le maître d'œuvre prévu à l'article R 342-4 comprennent au moins : a) La description de l'organisation du projet ; b) La vérification de l'adaptation du projet au terrain, notamment en matière de choix d'emplacement des gares et pylônes et de type de système de sauvetage ; c) La vérification de la cohérence générale de la conception du projet, y compris les conditions d'utilisation des constituants de sécurité et des sous-systèmes au sens du décret n° 2003-426 du 9 mai 2003 mentionné à l'article D. 342-21 ; d) La production du rapport de sécurité prévu par l'article 4 du même décret ; e) La vérification de la conformité du projet à la réglementation technique et de sécurité prévue à l'article R. 342-3 ; f) La direction des réunions de chantier et l'établissement de leurs comptes rendus ; g) La vérification de la conformité de l'installation réalisée au projet adopté ; h) La réception du génie civil, y compris le contrôle des essais réalisés sur site ; i) La direction des essais probatoires de l'installation ; j) L'établissement du dossier de demande d'autorisation de mise en exploitation prévu à l'article R. 472-15 du code de l'urbanisme. Les conditions d'application du présent article sont précisées, en tant que de besoin, par un arrêté du ministre chargé des transports.
<i>Non désigné</i>	Géotechnicien			* Etude des sols adaptée au projet et au terrain * Analyse des risques géologiques et sismiques généraux du site * Définition des contraintes de sol à prendre en compte pour le calcul des ouvrages de fondations * Vérification de la conformité des hypothèses de sol lors de l'ouverture des fouilles.
<i>Non Désigné</i>	Constructeur			Dans le cadre de son système qualité conforme à la norme NFEN 29000 : * Analyse de sécurité destinée à déterminer la liste des constituants de sécurité et des sous-systèmes * Surveillance de la fabrication en usine et le contrôle de la conformité de l'exécution au projet adopté * Essais et réception des matériaux, des parties constitutives de l'installation. * Contrôle de la conception des constituants de sécurité et des sous-systèmes * Vérification de la conformité du projet à la réglementation technique et de sécurité et aux règles de l'art

Le Maître d'œuvre unique, le 26/07/2019


CNA Maître d'œuvre
 Le Trident A
 34, avenue de l'Europe
 38100 GRENOBLE
 Tél 04 76 33 35 42 - Fax 04 76 22 51 97

TELESIEGE DE L'HOMME DE PIERRE

LISTE ET SIGNATURES DES INTERVENANTS A LA MAITRISE D'OEUVRE

	Intervenants	Fonction / Formation	Signatures
GENIE REMONTEE MECANIQUE	Pierre MOGUET Alexandre MANIGAND	Chef de Projet / Diplômé de l'Université de Technologie Grenoble 1 Option génie civil Chef de Projet /Ingénieur INSA	
GENIE MECANIQUE	Pierre MOGUET Alexandre MANIGAND	Chef de Projet / Diplômé de l'Université de Technologie Grenoble 1 Option génie civil Chef de Projet /Ingénieur INSA	
GENIE CIVIL	Pierre MOGUET Alexandre MANIGAND	Chef de Projet / Diplômé de l'Université de Technologie Grenoble 1 Option génie civil Chef de Projet /Ingénieur INSA	
GENIE ELECTRIQUE	Pierre MOGUET Alexandre MANIGAND et Contrôleur Technique Indépendant	Chef de Projet / Diplômé de l'Université de Technologie Grenoble 1 Option génie civil Chef de Projet /Ingénieur INSA	